

COMMUNE DE POMPIGNAN

82170

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021

Le 19 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire, BELLOC Alain, s'est réuni à la salle associative, 1 rue Bernard PEYRILLE (1er étage), dans le strict respect des consignes sanitaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de COVID-19, sous la présidence du Maire, BELLOC Alain.

Date de convocation : 13/04/2021

En exercice : 15

Présents 14 : M. BELLOC Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BIN Joseph, Mme BLIN Cendrine, Mme CANNES Pascale, M. DUMOUTIER John, M. FRISA Jean-Luc, M. LAMOURY Pascal, Mme PALOMBA Laetitia, Mme RIBES Huguette, Mme SANTORO Sandrine, M. SEUX Alain, M. VALLIENNE Christophe.

Absent : M. COLLET Vincent.

Excusée : Mme FABRE Elisabeth, donne pouvoir à Mme CANNES Pascale.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme RIBES Huguette.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 04 février 2021. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit en donnant lecture de l'ordre du jour de la séance :

- 1 - Approbation du Compte de Gestion Communal 2020
- 2 - Approbation du Compte Administratif Communal 2020
- 3 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- 4 - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
- 5 - Vote du budget primitif communal 2021
- 6 - Approbation du Compte de Gestion Communal du budget annexe Multiservices 2020
- 7 - Approbation du Compte Administratif du budget annexe Multiservices 2020
- 8 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du compte administratif du budget annexe Multiservices
- 9 - Vote du budget annexe Multiservices 2021
- 10 - Constitution de provisions - Budget annexe Multiservices 2021
- 11 - Subvention communale 2021 à l'Association " Animation Itinérante Pour Tous "
- 12 - Créations d'emploi
- 13 - Réhabilitation et extension du groupe scolaire avec construction d'un atelier à POMPIGNAN
- Quitus à Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités : école primaire (phase réalisation)
- 14 - Réhabilitation et extension du groupe scolaire avec construction d'un atelier à POMPIGNAN
- Quitus à Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités : cantine chaufferie (phase réalisation)
- 15 - Menuiseries alu et pose de grilles à la mairie - Demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région
- 16 - Remplacement de la couverture du lavoir - Demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département
- 17 - Acquisition mobiliers urbains (2 structures de jeux et bancs) - Demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département

- 18 - Restauration des reliquaires et des consoles à l'église Saint-Grégoire de POMPIGNAN - Acceptation devis de la Sarl CATALO-MANUEL Julie et de SALVAT Caroline
- 19 - Restauration de la toile et du cadre (neuf à moulure similaire) "La vierge à l'enfant foulant le dragon" à l'église Saint-Grégoire de POMPIGNAN - Acceptation devis Atelier du Lauragais
- 20 - Rétrocession à la commune des voies et espaces publics du lotissement "Saint-Clair" - chemin du REC
- 21 - SDE 82 - Travaux de dissimulation de réseaux BT " Chemin de Faillères " : réseau électrique basse tension et réseau de télécommunications
- 22 - Présentation du rapport annuel 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) par la Cté de Communes "Grand Sud Tarn-et-Garonne"
- 23 - Convention de partenariat avec l'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation professionnels Agricoles (EPLEFPA) de Tarn-et-Garonne, le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles (CFAA) de Tarn-et-Garonne et la commune de POMPIGNAN - mise en oeuvre de végétalisation en situations réelles sur la commune
- 24 - Avis sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques
- 25 - Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 2021_19_04_08

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020

présenté par les Comptables du Trésor :

- Monsieur Eric MARTINS
- Monsieur Christophe GUERIN
- Monsieur Christian GAILLARD

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de Gestion communal 2020 du budget principal suivants :

RESULTATS D'EXECUTION - BUDGET PRINCIPAL				
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 503 024,44		- 286 651,35	- 789 675,79
Fonctionnement	725 096,82		204 519,73	929 616,55
TOTAL	222 072,38		- 82 131,62	139 940,76

- Après s'être assuré que les Comptables du Trésor ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

- **Considérant** qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion communal 2020 présenté,
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- adopte le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2020 par les Comptables du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur.

DELIBERATION N° 2021_19_04_09

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de désigner le président de séance afin d'assurer la présidence pendant la présentation du Compte Administratif Communal 2020.

M. FRISA Jean-Luc est élu.

Après lecture du Compte Administratif Communal 2020, lequel n'appelle aucune observation particulière, Monsieur le Maire se retire afin que l'assemblée délibérante passe au vote.

Vu le compte de gestion communal de l'exercice 2020,

Vu les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le Compte Administratif Communal 2020 qui est arrêté à :

Compte Administratif	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		725 096,82	503 024,44		503 024,44	725 096,82
Réalisations	964 948,25	1 169 467,98	1 852 855,61	1 566 204,26	2 817 803,86	2 735 672,24
Totaux	964 948,25	1 894 564,80	2 355 880,05	1 566 204,26	3 320 828,30	3 460 769,06
Résultat de Clôture		929 616,55	789 675,79		789 675,79	929 616,55
Restes à réaliser			170 265,00	808 249,00	170 265,00	808 249,00
Totaux cumulés	964 948,25	1 894 564,80	2 526 145,05	2 374 453,26	3 491 093,30	4 269 018,06

DELIBERATION N° 2021_19_04_10

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	204 519,73 €
- Un excédent reporté de :	725 096,82 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	929 616,55 €
- Un déficit d'investissement de :	789 675,79 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	637 984,00 €
Soit un besoin de financement de :	151 691,79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	929 616,55 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	151 691,79 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	777 924,76 €

Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT 789 675,79 €

Arrivée de M. COLLET Vincent.

DELIBERATION N° 2021_19_04_11

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de 2020 comme suit :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2020
Taxe d'habitation	///
Taxe foncière (bâti)	13,97 %
Taxe foncière (non bâti)	100,69 %
Cotisation foncière des entreprises	///

Conformément à la réforme de la fiscalité directe locale, il ajoute qu'il conviendrait de se prononcer sur la fixation des taux d'imposition applicables aux deux taxes directes locales, taxe foncière (bâti) et taxe foncière (non bâti) et de décider de retenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales en 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- décide de retenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales en 2021 comme suit :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2021
Taxe foncière (bâti)	42,90 % (dont taux départemental 2020 : 28,93 %)
Taxe foncière (non bâti)	100,69 %
Cotisation foncière des entreprises	///

Arrivée de Mme FABRE Elisabeth.

DELIBERATION N° 2021_19_04_12

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2021 qui n'appelle aucune observation particulière.

Il invite l'assemblée délibérante à procéder au vote en vue de son adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- Adopte le budget primitif communal 2021 qui est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 981 677,00 €	1 981 677,00 €
Section d'investissement	2 161 004,00 €	2 161 004,00 €

DELIBERATION N° 2021_19_04_13

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020 DU BUDGET ANNEXE MULTISERVICES

présenté par les Comptables du Trésor :

- Monsieur Eric MARTINS
- Monsieur Christophe GUERIN
- Monsieur Christian GAILLARD

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de Gestion Communal 2020 du Budget annexe Multiservices suivants :

RESULTATS D'EXECUTION - BUDGET ANNEXE MULTISERVICES				
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 32 433,73	0,00	- 1 856,99	- 34 290,72
Fonctionnement	135 559,75	32 433,73	25 615,55	128 741,57
TOTAL	103 126,02	32 433,73	23 758,56	94 450,85

- Après s'être assuré que les Comptables du Trésor ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

- **Considérant** qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion communal 2020 du budget annexe Multiservices présenté,

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020,

- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **adopte le compte de gestion communal du budget annexe Multiservices dressé pour l'exercice 2020 par les Comptables du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur.**

DELIBERATION N° 2021_19_04_14

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE MULTISERVICES – EXERCICE 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de désigner le président de séance afin d'assurer la présidence pendant la présentation du Compte Administratif 2020 du budget annexe Multiservices.

M. FRISA Jean-Luc est élu.

Après lecture du Compte Administratif 2020, lequel n'appelle aucune observation particulière, Monsieur le Maire se retire afin que l'assemblée délibérante passe au vote.

Vu le compte de gestion du budget annexe Multiservices de l'exercice 2020,

Vu les résultats du Compte Administratif du budget annexe Multiservices de l'exercice 2020, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le Compte Administratif Communal 2020 du budget annexe Multiservices qui est arrêté à :

Compte administratif	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		103 126,02	32 433,73		32 433,73	103 126,02
Réalisations	82 373,33	107 988,88	40 173,07	38 316,08	122 546,40	146 304,96
Totaux	82 373,33	211 114,90	72 606,80	38 316,08	154 980,13	249 430,98
Résultat de clôture		128 741,57	34 290,72		34 290,72	128 741,57
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	82 373,33	211 114,90	72 606,80	38 316,08	154 980,13	249 430,98

DELIBERATION N° 2021_19_04_15

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020
DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE MULTISERVICES**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du budget annexe Multiservices,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif du budget annexe Multiservices fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	25 615,55 €
- Un excédent reporté de :	103 126,02 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	128 741,57 €
- Un déficit d'investissement de :	34 290,72 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	34 290,72 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	128 741,57 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	34 290,72 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	94 450,85 €

Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	34 290,72 €
---	-------------

DELIBERATION N° 2021_19_04_16

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE MULTISERVICES - EXERCICE 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget annexe Multiservices pour l'exercice 2021 qui n'appelle aucune observation particulière.

Il invite l'assemblée délibérante à procéder au vote en vue de son adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Adopte le budget primitif 2021 du budget annexe Multiservices qui est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	216 071,00 €	216 071,00 €
Section d'investissement	40 174,00 €	40 174,00 €

DELIBERATION N° 2021_19_04_17

Objet : Constitution d'une provision – Budget annexe Multiservices 2021

Monsieur le Maire expose que suite à la réforme de la M14 et plus précisément du système des provisions, la commune peut décider de constituer une provision pour risque avéré et ajoute que conformément à l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour ce faire, une délibération est obligatoire.

En conséquence, Monsieur le Maire informe qu'il apparaît nécessaire de constituer une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement à hauteur d'un montant total de **18 828,25 €**, au budget annexe Multiservices 2021, correspondant à l'estimation du risque de non-recouvrement des recettes dues à la commune par Madame KONE-SCHAKAT Adissa soit **14 238,41 €**, par la SNC DAL GRANDE BOYADJOGLOU soit **4 585,64 €** et par la Sarl 3.L soit **4,20 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise la constitution d'une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement à hauteur de 18 828,25 €, au budget annexe Multiservices 2021, vu l'estimation du risque de non-recouvrement des recettes dues à la commune :

- par Madame KONE-SCHAKAT Adissa, soit 14 238,41 € correspondant au bordereau de situation, ci-joint (cf annexe 3), arrêté à la date du 19/04/2021 par le Service de Gestion Comptable de MOISSAC,

- par la SNC DAL GRANDE BOYADJOGLOU, soit 4 585,64 € correspondant au bordereau de situation, ci-joint (cf annexe 4), arrêté à la date du 19/04/2021 par le Service de Gestion Comptable de MOISSAC,

- par la Sarl 3.L, soit 4,20 € correspondant au bordereau de situation, ci-joint (cf annexe 5), arrêté à la date du 19/04/2021 par le Service de Gestion Comptable de MOISSAC,

et ce, en section de fonctionnement, au compte 6815 du budget annexe Multiservices 2021.



HL_RV103

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

MOISSAC, le 19/04/2021

SGC MOISSAC
12 BD LAKANAL
82200 MOISSAC

SGC MOISSAC
12 BD LAKANAL
82200 MOISSAC

Affaire suivie par Mme Sophie CHARRE
Téléphone : 05 63 04 64 00
Télécopie : 05 63 04 64 28
Mel: t082004@dgifp.finances.gouv.fr

Madame KONE-SCHAKAT Adissa
1 Rue Bernard PEYRILLE
82170 POMPIGNAN

N/REF : 1291481854

BORDEREAU DE SITUATION**DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 19/04/2021.

Le montant total dû s'élève à 14238,41 €.

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 30602 - LOC LOCAUX COMMERCX POMPIGNAN						
2017-T-111-1	08/08/2017	LOYER LOCAL PROFESS.AOUT 2017	401,34		401,34	
2017- 20137926112-	02/10/2017	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2017 - T-111			401,34	0,00	401,34	0,00
2017-T-140-1	02/10/2017	LOYER LOCAL PROFESS.OCTOBRE 2017	401,34		401,34	
2017- 20458044312-	04/12/2017	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2017 - T-140			401,34	0,00	401,34	0,00

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
Total 2017			802,68	0,00	802,68	0,00
2018-T-63-1	03/05/2018	LOYER LOCAL PROFESS.MAI 2018	401,34		401,34	
2018- 22793890212-	31/08/2018	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2018 - T-63			401,34	0,00	401,34	0,00
2018-T-77-1	01/06/2018	LOYER LOCAL PROFESS.JUIN 2018	401,34		401,34	
2018- 22793890212-	31/08/2018	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2018 - T-77			401,34	0,00	401,34	0,00
2018-T-91-1	02/07/2018	LOYER LOCAL PROFESS.JUILLET 2018	401,34		401,34	
2018- 22793890212-	31/08/2018	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2018 - T-91			401,34	0,00	401,34	0,00
2018-T-107-1	02/08/2018	LOYER LOCAL PROFESS.AOÛT 2018	401,34		401,34	
2018- 22916574012-	05/10/2018	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2018 - T-107			401,34	0,00	401,34	0,00
2018-T-121-1	03/09/2018	LOYER LOCAL PROFESS.SEPTEMBRE 2018	401,34		401,34	
2018- 22991390012-	05/11/2018	Lettre de relance standard			401,34	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N° piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2018 - T-121			401,34	0,00	401,34	0,00
2018-T-135-1	01/10/2018	LOYER LOCAL PROFESS. OCTOBRE 2018	401,34		401,34	
2018- 23086280412-	05/12/2018	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2018 - T-135			401,34	0,00	401,34	0,00
2018-T-149-1	05/11/2018	LOYER LOCAL PROFESS. NOVEMBRE 2018 + CHARGES LOCATIVES	29,00		29,00	
2018-T-149-2	05/11/2018	LOYER LOCAL PROFESS. NOVEMBRE 2018 + CHARGES LOCATIVES	401,34		430,34	
2019- 23177264112-	08/01/2019	Lettre de relance standard			430,34	
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			430,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			430,34	
Total 2018 - T-149			430,34	0,00	430,34	0,00
2018-T-163-1	03/12/2018	LOYER LOCAL PROFESS. DECEMBRE 2018	401,34		401,34	
2019- 23681361412-	05/02/2019	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 24316201012-	11/04/2019	SATD bancaire			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2018 - T-163			401,34	0,00	401,34	0,00
Total 2018			3 239,72	0,00	3 239,72	0,00
2019-T-35-1	01/03/2019	LOYER LOCAL PROFESS. MARS 2019	401,34		401,34	
2019- 24398487412-	06/05/2019	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 25003129112-	29/10/2019	Mise en demeure standard			401,34	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2019 - T-35			401,34	0,00	401,34	0,00
2019-T-49-1	05/04/2019	LOYER LOCAL.PROFESS.AVRIL 2019	401,34		401,34	
2019- 24560271512-	05/06/2019	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 25003129112-	29/10/2019	Mise en demeure standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2019 - T-49			401,34	0,00	401,34	0,00
2019-T-63-1	02/05/2019	LOYER LOCAL.PROFESS.MAI 2019	401,34		401,34	
2019- 24660790712-	05/07/2019	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 25003129112-	29/10/2019	Mise en demeure standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2019 - T-63			401,34	0,00	401,34	0,00
2019-T-78-1	03/06/2019	LOYER LOCAL.PROFESS.JUIN 2019	401,34		401,34	
2019- 24739959412-	05/08/2019	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 25003129112-	29/10/2019	Mise en demeure standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2019 - T-78			401,34	0,00	401,34	0,00
2019-T-92-1	01/07/2019	LOYER LOCAL PROFESS.JUILLET 2019	401,34		401,34	
2019- 24834820112-	05/09/2019	Lettre de relance standard			401,34	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2019- 25003129112-	29/10/2019	Mise en demeure standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2019 - T-92			401,34	0,00	401,34	0,00
2019-T-106-1	01/08/2019	LOYER LOCAL PROFESS.AOUT 2019	401,34		401,34	
2019- 24940148812-	08/10/2019	Lettre de relance standard			401,34	
2019- 25003129112-	29/10/2019	Mise en demeure standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2019 - T-106			401,34	0,00	401,34	0,00
2019-T-120-1	02/09/2019	LOYER LOCAL PROFESS. SEPT 2019	401,34		401,34	
2019- 25020697712-	05/11/2019	Lettre de relance standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2019 - T-120			401,34	0,00	401,34	0,00
2019-T-134-1	01/10/2019	LOYER LOCAL PROFESS. OCTOBRE 2019	401,34		401,34	
2019- 25100504912-	05/12/2019	Lettre de relance standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2019 - T-134			401,34	0,00	401,34	0,00
2019-T-148-1	04/11/2019	LOYER LOCAL PROFESS.NOVEMBRE 2019 + CHARGES LOCATIVES	25,00		25,00	
2019-T-148-2	04/11/2019	LOYER LOCAL PROFESS.NOVEMBRE 2019 + CHARGES LOCATIVES	401,34		426,34	
2020- 28624120212-	10/07/2020	Lettre de relance standard			426,34	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			426,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			426,34	
Total 2019 - T-148			426,34	0,00	426,34	0,00
Total 2019			3 637,06	0,00	3 637,06	0,00
2020-T-5-1	07/01/2020	LOYER LOCAL PROFESS. JANVIER 2020	401,34		401,34	
2020- 26155291312-	17/02/2020	Lettre de relance standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-5			401,34	0,00	401,34	0,00
2020-T-23-1	03/03/2020	LOYER LOCAL PROFESS. FEVRIER 2020	401,34		401,34	
2020- 28624120212-	10/07/2020	Lettre de relance standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-23			401,34	0,00	401,34	0,00
2020-T-24-1	03/03/2020	LOYER LOCAL PROFESS. MARS 2020	401,34		401,34	
2020- 28624120212-	10/07/2020	Lettre de relance standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-24			401,34	0,00	401,34	0,00
2020-T-47-1	05/05/2020	LOYER LOCAL PROFESSIONNEL MAI 2020	401,34		401,34	
2020- 28624120212-	10/07/2020	Lettre de relance standard			401,34	
2020- 29107204312-	04/09/2020	Phase comminatoire facultative			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-47			401,34	0,00	401,34	0,00

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N° piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2020-T-61-1	04/06/2020	LOYER LOCAL PROFESS.JUIN 2020	401,34		401,34	
2020- 28925383412-	20/07/2020	Lettre de relance standard			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-61			401,34	0,00	401,34	0,00
2020-T-75-1	02/07/2020	LOYER LOCAL PROFESS.JUILLET 2019	401,34		401,34	
2020- 29034612212-	18/08/2020	Lettre de relance standard			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-75			401,34	0,00	401,34	0,00
2020-T-89-1	04/08/2020	LOYER LOCAL PROFESS.AOUT 2020	401,34		401,34	
2020- 29160137712-	18/09/2020	Lettre de relance standard			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-89			401,34	0,00	401,34	0,00
2020-T-103-1	01/09/2020	LOYER LOCAL PROFESS.SEPTEMBRE 2020	401,34		401,34	
2020- 29437150712-	19/10/2020	Lettre de relance standard			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-103			401,34	0,00	401,34	0,00
2020-T-117-1	02/10/2020	LOYER LOCAL PROFESS.OCTOBRE 2020	401,34		401,34	
2020- 29659983812-	18/11/2020	Lettre de relance standard			401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-117			401,34	0,00	401,34	0,00
2020-T-161-1	07/12/2020	LOYER LOCAL PROFESSIONNEL DECEMBRE 2020	401,34		401,34	
2021- 29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2020 - T-161			401,34	0,00	401,34	0,00
2020-T-175-1	14/12/2020	LOYER LOCAL PROFESS.NOV.2020 + TAXE OM	26,00		26,00	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2020-T-175-2	14/12/2020	LOYER LOCAL PROFESS.NOV.2020 + TAXE OM	401,34		427,34	
2021-29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			427,34	
Total 2020 - T-175			427,34	0,00	427,34	0,00
Total 2020			4 440,74	0,00	4 440,74	0,00
2021-T-4-1	19/01/2021	LOYER LOCAL PROFESSIONNEL JANVIER 2021	401,34		401,34	
2021-29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			401,34	
Total 2021 - T-4			401,34	0,00	401,34	0,00
2021-T-20-1	02/02/2021	INDEMNITE OCCUPATION 50% LOYER MAJORE LOCAL PROFESS. DU 01/11/2020 AU 31/01/2021	602,00		602,00	
2021-29997429612-	08/03/2021	SATD employeur			602,00	
Total 2021 - T-20			602,00	0,00	602,00	0,00
2021-T-44-1	23/03/2021	Condamnation en application des dispositions de l'article 700, 1° du code de procedure civile suite	800,00		800,00	
2021-30075047512-	26/03/2021	SATD employeur			800,00	
Total 2021 - T-44			800,00	0,00	800,00	0,00
2021-T-45-1	23/03/2021	Condamnation aux depens suite a l'ordonnance de refere du Tribunal Judiciaire de Montauban du 12/11/	314,87		314,87	
2021-30075047512-	26/03/2021	SATD employeur			314,87	
Total 2021 - T-45			314,87	0,00	314,87	0,00
Total 2021			2 118,21	0,00	2 118,21	0,00
Total BC 30602			14 238,41	0,00	14 238,41	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					14 238,41	

DETAIL DES RECOUVREMENTS

Mode de règlement	Informations diverses	Date	Montant	Budget	Exercice/pièce
	Néant				

Le comptable public

MARTINS Eric



HL_RV103

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

MOISSAC, le 19/04/2021

SGC MOISSAC
12 BD LAKANAL
82200 MOISSAC

SGC MOISSAC
12 BD LAKANAL
82200 MOISSAC

Affaire suivie par Mme Sophie CHARRE
Téléphone : 05 63 04 64 00
Télécopie : 05 63 04 64 28
Mel: t082004@dgfip.finances.gouv.fr

SNC DAL GRANDE BOYADJOLOU
55 ROUTE DE MONTAUBAN
POMPIGNAN
82170 POMPIGNAN

N/REF : 1287599334

BORDEREAU DE SITUATION**DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 19/04/2021.

Le montant total dû s'élève à 4585.64 €.

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 30602 - LOC LOCAUX COMMERCX POMPIGNAN						
2020-T-168-1	07/12/2020	LOYER COMMERCE DECEMBRE 2020	1 221,89		1 221,89	
	09/12/2020	Virement BDF		94,00	1 127,89	
	16/02/2021	Virement BDF		207,92	919,97	
Total 2020 - T-168			1 221,89	301,92	919,97	0,00
Total 2020			1 221,89	301,92	919,97	0,00
2021-T-27-1	02/02/2021	LOYER COMMERCE FEVRIER 2021	1 221,89		1 221,89	
Total 2021 - T-27			1 221,89	0,00	1 221,89	0,00
2021-T-41-1	02/03/2021	LOYER COMMERCE MARS 2021	1 221,89		1 221,89	
Total 2021 - T-41			1 221,89	0,00	1 221,89	0,00
2021-T-57-1	01/04/2021	LOYER COMMERCE AVRIL 2021	1 221,89		1 221,89	
Total 2021 - T-57			1 221,89	0,00	1 221,89	0,00

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N° piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	<i>Dont frais restant dus</i>
Total 2021			3 665,67	0,00	3 665,67	0,00
Total BC 30602			4 887,56	301,92	4 585,64	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					4 585,64	

DETAIL DES RECOUVREMENTS

Mode de règlement	Informations diverses	Date	Montant	Budget	Exercice/pièce
Virement BDF		09/12/20	94,00	30602	2020-T-168
Virement BDF		16/02/21	207,92	30602	2020-T-168
Sous-total Virement BDF			301,92		
<i>Total des recouvrements</i>			301,92		

Le comptable public

MARTINS Eric



HL_RV103

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

MOISSAC, le 19/04/2021

SGC MOISSAC
12 BD LAKANAL
82200 MOISSAC

SGC MOISSAC
12 BD LAKANAL
82200 MOISSAC

Affaire suivie par Mme Sophie CHARRE
Téléphone : 05 63 04 64 00
Télécopie : 05 63 04 64 28
Mel: t082004@dgfip.finances.gouv.fr

SARL 3.L
75 ROUTE DE MONTAUBAN
82170 POMPIGNAN

N/REF : 1287607679

BORDEREAU DE SITUATION**DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 19/04/2021.

Le montant total dû s'élève à 4.2 €.

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 30602 - LOC LOCAUX COMMERCX POMPIGNAN						
2018-T-167-1	03/12/2018	LOYER COMMERCE DECEMBRE 2018	1 259,10		1 259,10	
2019- 23681356312-	05/02/2019	Lettre de relance standard			1 259,10	
2019- 24316202312-	11/04/2019	SATD bancaire			1 259,10	
	23/12/2019	Avis de règlement		1 254,90	4,20	
Total 2018 - T-167			1 259,10	1 254,90	4,20	0,00
Total 2018			1 259,10	1 254,90	4,20	0,00
Total BC 30602			1 259,10	1 254,90	4,20	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					4,20	

DETAIL DES RECOUVREMENTS					
Mode de règlement	Informations diverses	Date	Montant	Budget	Exercice/pièce
Avis de règlement		23/12/19	1 254,90	30602	2018-T-167
Sous-total Avis de règlement			1 254,90		
<i>Total des recouvrements</i>			1 254,90		

Le comptable public
MARTINS Eric

DELIBERATION N° 2021_19_04_18

Objet : Subvention communale 2021 à l'Association « Animation Itinérante Pour Tous »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018_13_12_57, en date du 13 décembre 2018, portant décision de renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 et en conséquence, confiant, à nouveau, le renouvellement de la gestion et de l'animation de l'accueil de loisirs dans les locaux scolaires et communaux à l'association « Animation Itinérante Pour Tous ».

Il ajoute que par délibération n° 2020_10_07_29 du 10 juillet 2020 une subvention d'un montant de **44 000 €** a été attribuée à l'association « Animation Itinérante Pour Tous » et que par délibération n° 2020_17_11_53 du 17 novembre 2020, une subvention supplémentaire en 2020 portant sur le déblocage d'un premier versement s'élevant à **21 750 €** au titre de la subvention communale 2021 pour l'utilisation du service en début d'année prochaine a été également attribuée à l'association « Animation Itinérante Pour Tous ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention M. COLLET Vincent :

- décide de conclure une convention annuelle avec l'association « Animation Itinérante Pour Tous », organisme de droit privé bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,
- donne son accord quant à l'octroi pour 2021 d'une subvention totale s'élevant à **58 000 €** (avance de **21 750 €** versée fin 2020 comprise),
- précise que cette dépense est prévue au budget primitif communal 2021 au chapitre 65 et à l'article 6574,
- autorise Monsieur le Maire à établir et à signer ladite convention selon les modalités ci-dessus et toutes pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION N° 2021_19_04_19

Objet : Création d'emploi

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet ;

MONSIEUR LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du **25 juillet 2021** :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
		Niveau de recrutement	
1	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2 h 00
		B	

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

ACCEPTE la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

DELIBERATION N° 2021_19_04_20

Objet : Création d'un emploi permanent

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet ;

MONSIEUR LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du **01 juin 2021** :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
		Niveau de recrutement	
1	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	28 h 00
		C	

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

ACCEPTE la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

DELIBERATION N° 2021_19_04_21

**Objet : Réhabilitation et extension du groupe scolaire avec construction d'un atelier à
POMPIGNAN**

Quitus à Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités : école primaire (phase réalisation)

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes

duquel le service Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités a été chargé de l'opération de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire avec construction d'un atelier municipal.

Il est constaté que le mandataire a remis le bilan général et définitif de la phase réalisation des travaux d'extension de l'école primaire à POMPIGNAN pour un montant de **1 465 438,16 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **décide de donner au service Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités quitus entier et sans réserve de sa gestion au vu du bilan ci-joint.**

REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AVEC CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL A POMPIGNAN

	DEPENSES ENGAGEES T.T.C.	COUT DEFINITIF T.T.C.
INGENIERIE		
MARRE GERARD Primaire	42 923,89	42 923,89
DUBOIS Primaire	6 603,66	6 603,66
SATEC Primaire	13 207,34	13 207,34
B.P.I. Primaire	3 301,83	3 301,83
TRAVAUX		
BROUCHET	242 790,19	242 790,19
CMPGB	634 038,55	634 038,55
ARTYBAT	30 762,72	30 762,72
B.S.A.	93 693,60	93 693,60
ALUFER	60 468,60	60 468,60
ATELIER ART ET BOIS	36 784,75	36 784,75
SOGYPSE	53 436,96	53 436,96
GROUPE VINET	23 321,64	23 321,64
IVAN SARL SOUS TRAITANT	760,00	760,00
LACAZE	17 904,00	17 904,00
GAUDENZIO	11 586,60	11 586,60
CMPGB	55 829,59	55 829,59
ATOME ELECTRICITE	50 992,82	50 992,82
ECS SANTORO	20 616,96	20 616,96
BOURRIE	34 200,00	34 200,00
DIVERS		
SOCOTEC Contrôle Technique Primaire	7 614,46	7 614,46
P.G.P. S.P.S. Primaire	810,00	810,00
TGCC Rémunération	23 790,00	23 790,00
TOTAL	1 465 438,16	1 465 438,16

LE 1er Décembre 2020

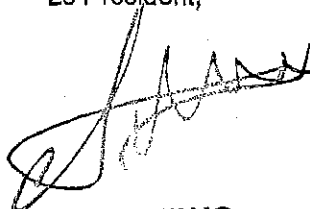
LE MAIRE

Alain BELLOC

LE PRESIDENT

Christian ASTRUC

Le Président,



Christian ASTRUC

DELIBERATION N° 2021_19_04_22

**Objet : Réhabilitation et extension du groupe scolaire avec construction d'un atelier à
POMPIGNAN**

Quitus à Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités : cantine et chaufferie (phase réalisation)

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel le service Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités a été chargé de l'opération de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire avec construction d'un atelier municipal.

Il est constaté que le mandataire a remis le bilan général et définitif de la phase réalisation des travaux de la cantine et de la chaufferie à POMPIGNAN pour un montant de **1 098 159,96 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de donner au service Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités quitus entier et sans réserve de sa gestion au vu du bilan ci-joint.

REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AVEC CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL A POMPIGNAN

	DEPENSES ENGAGEES T.T.C.	COUT DEFINITIF T.T.C.
INGENIERIE		
MARRE GERARD Cantine	16 385,47	16 385,47
DUBOIS Cantine	2 520,83	2 520,83
SATEC Cantine	5 041,68	5 041,68
B.P.I. Cantine	1 260,41	1 260,41
MARRE GERARD Chaufferie	13 921,47	13 921,47
DUBOIS Chaufferie	2 141,77	2 141,77
SATEC Chaufferie	4 283,53	4 283,53
B.P.I. Chaufferie	1 070,88	1 070,88
TRAVAUX		
BROUCHET	134 078,22	134 078,22
CMPGB	229 795,68	229 795,68
ARTYBAT	23 566,80	23 566,80
B.S.A.	118 032,00	118 032,00
ALUFER	40 141,20	40 141,20
ATELIER ART ET BOIS	18 311,78	18 311,78
SOGYPSE	31 024,48	31 024,48
GROUPE VINET	26 808,66	26 808,66
LACAZE	9 120,00	9 120,00
GAUDENZIO	4 200,64	4 200,64
J.P.PALMERO	29 012,50	29 012,50
ATOME ELECTRICITE	44 955,19	44 955,19
ECS SANTORO	30 779,24	30 779,24
BOURRIE	282 664,01	282 664,01
DIVERS		
SOCOTEC Contrôle Technique Cantine	3 580,36	3 580,36
SOCOTEC Contrôle Technique Chaufferie	3 637,20	3 637,20
P.G.P. S.P.S. Cantine	810,00	810,00
P.G.P. S.P.S. Chaufferie	810,00	810,00
JOURNAUX OFFICIELS Avis Mapa	864,00	864,00
LA DEPECHE Avis Mapa	1 328,30	1 328,30
TGCC Dématérialisation	132,66	132,66
TGCC Rémunération	17 880,00	17 880,00
TOTAL	1 098 158,96	1 098 158,96

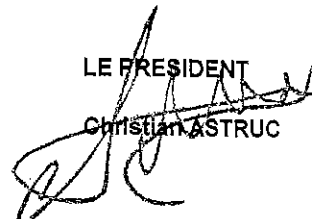
LE 03 Mars 2021

LE MAIRE

Alain BELLOC

LE PRESIDENT

Christian ASTRUC



DELIBERATION N° 2021_19_04_23

Objet : Menuiseries alu et pose de grilles à la mairie - Demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de pose de menuiseries alu et de grilles au RDC à la mairie de Pompignan.

L'estimation globale des travaux s'élève à **24 391,00 € HT**.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'ETAT, du DEPARTEMENT et de la REGION.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES :

Travaux **24 391,00 € HT**

RECETTES :

	MONTANT HT	%
Département	4 390,00 €	18
Etat	12 196,00 €	50
Région	2 439,00 €	10
TOTAL SUBVENTIONS	19 025,00 €	
Commune	5 366,00 €	22
TOTAL	24 391,00 €	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve le coût des travaux,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'ETAT, du DEPARTEMENT et de la REGION,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 2021_19_04_24

Objet : Remplacement de la couverture du lavoir - Demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remplacement de la couverture du lavoir, rue Jean Jacques LEFRANC à Pompignan.

L'estimation globale des travaux s'élève à **8 596,00 € HT**.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'ETAT et du DEPARTEMENT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES :

Travaux **8 596,00 € HT**

RECETTES :

	MONTANT HT	%
Département	3 009,00 €	35
Etat	3 868,00 €	45
TOTAL SUBVENTIONS	6 877,00 €	
Commune	1 719,00 €	20
TOTAL	8 596,00 €	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve le coût des travaux,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'ETAT et du DEPARTEMENT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 2021_19_04_25

Objet : Acquisition mobiliers urbains (2 structures de jeux et bancs) - Demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de mobiliers urbains comme suit :

- deux structures de jeux prévues respectivement au city stade, chemin de la Moissagaise et à l'aire des familles, près du stade, route d'ONDES,
- cinq bancs prévus également sur les deux sites mentionnés ci-dessus.

L'estimation globale des travaux s'élève à 7 995,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'ETAT et du DEPARTEMENT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES :

Mobiliers urbains : 7 995,00 € HT

RECETTES :

	MONTANT HT	%
Département	1 439,00 €	18
Etat	3 997,50 €	50
TOTAL SUBVENTIONS	5 436,50 €	
Commune	2 558,50 €	32
TOTAL	7 995,00 €	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve le coût de l'opération,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'ETAT et du DEPARTEMENT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 2021_19_04_26

**Objet : Restauration des reliquaires et des consoles à l'église Saint-Grégoire de POMPIGNAN
Acceptation devis de la Sarl CATALO-MANUEL Julie et de SALVAT Caroline**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration des objets mobiliers à l'église Saint-Grégoire de POMPIGNAN et notamment la restauration des reliquaires et des consoles.

Vu la Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de simplification de l'action publique (Asap) parue au Journal Officiel du 8 décembre 2020 et son article 131,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte le devis présenté par la Sarl CATALO-MANUEL Julie et de SALVAT Caroline pour un montant de 20 544,00 € HT,
 - autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et toutes pièces y afférentes.
-

DELIBERATION N° 2021_19_04_27

Objet : Restauration de la toile et du cadre (neuf à moulure similaire) "La vierge à l'enfant foulant le dragon" à l'église Saint-Grégoire de POMPIGNAN - Acceptation devis de l'Atelier du Lauragais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de la toile et du cadre (neuf à moulure similaire) "La vierge à l'enfant foulant le dragon" à l'église Saint-Grégoire de POMPIGNAN.

Vu la Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de simplification de l'action publique (Asap) parue au Journal Officiel du 8 décembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte le devis présenté par l'Atelier du Lauragais pour un montant de 13 255,00 € HT,
 - autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et toutes pièces y afférentes.
-

DELIBERATION N° 2021_19_04_28

Objet : Demande de la Commune d'une rétrocession directe de la voirie, des espaces verts, des réseaux et d'un espace réservé situés au lotissement Saint-Clair, chemin du Rec auprès de la Société SUDLOTI.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, par mail en date du 14 avril 2021, la Commune a sollicité de la société SUDLOTI dont le siège social est 22, route d'Auterive à GREPIAC 31190, une rétrocession directe de la voirie, des espaces verts, des réseaux et d'un espace réservé, le tout situé Lotissement Saint-Clair, chemin du Rec, à POMPIGNAN et ce, dans le but d'un transfert dans le domaine public de la Commune.

Cette demande concerne les parcelles figurant au cadastre sous les références et les contenances suivantes :

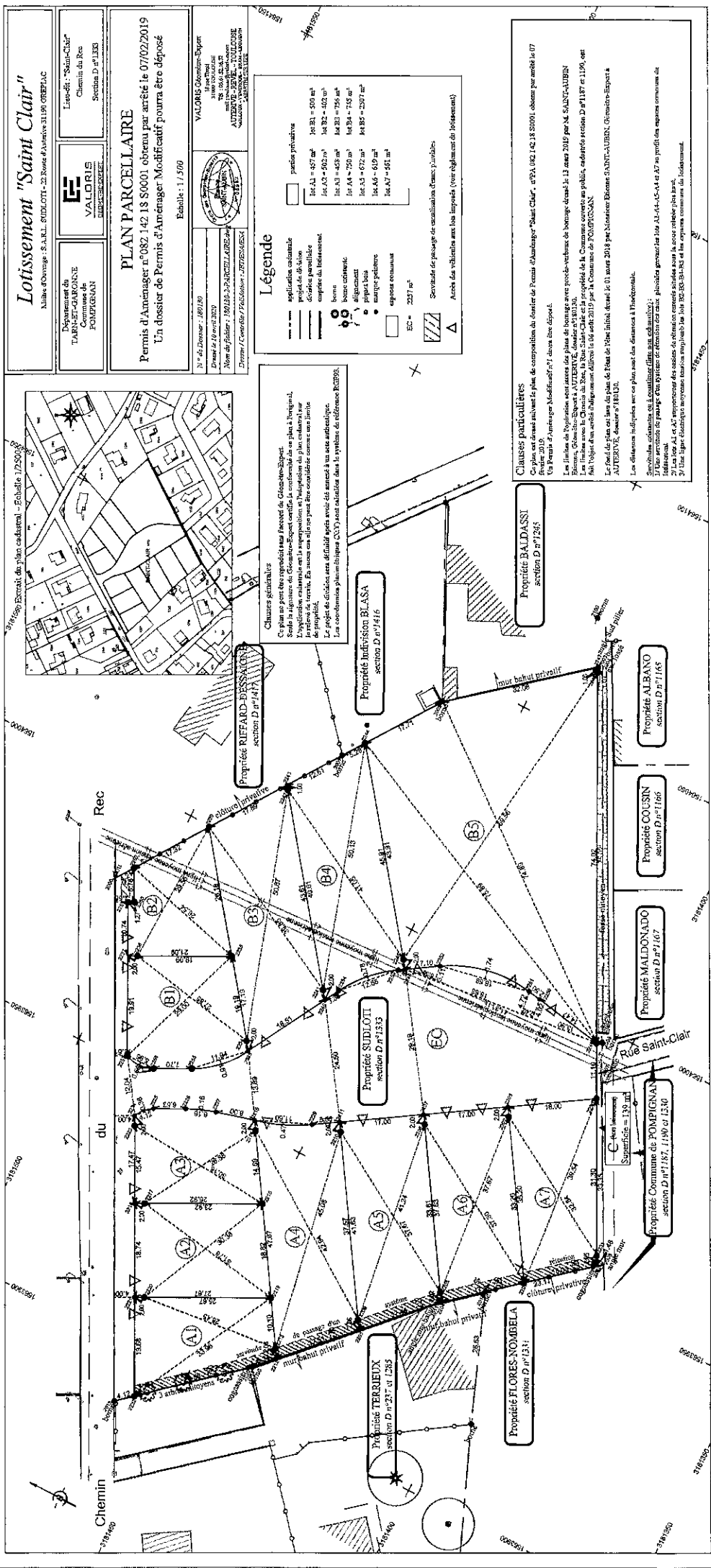
- La parcelle Section D N° 1545 d'une contenance de 2257 m²,
- La parcelle Section D N° 1546 d'une contenance de 139 m².

Monsieur le Maire précise que la cession s'effectuera pour l'euro symbolique et que les frais de l'acte notarié à intervenir seront à la charge de la Sté SUDLOTI.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura lieu par ailleurs de classer les voies du lotissement dans la voirie communale afin de faciliter la circulation sur le secteur Saint-Clair.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- accepte la demande de r trocession directe de la Commune aupr s de la soci t  SUDLOTI dans l'attente des documents attestant de la conformit  des ouvrages,
- d cide du transfert de la voirie, des espaces verts, des r seaux et d'un espace r serv  situ s au lotissement Saint-Clair, chemin du Rec,
- prononce le classement dans la voirie communale de la parcelle D 1545 (cf plan ci-joint), en rappelant que ce classement ne g n re pas de cons quences sur la desserte et la circulation de la voirie,
- approuve d s lors l' tablissement devant notaire d'un acte de cession pour l'euro symbolique entre la Commune et la Soci t  SUDLOTI sur les deux parcelles pr cit es,  tant pr cis  que les frais notari s seront   la charge de la Soci t  SUDLOTI,
- autorise Monsieur le Maire   signer l'acte notari    intervenir ainsi que tous les documents qui seraient n cessaires   l'effectivit  dudit classement.



Lotissement "Saint Clair"
Mairie-Covillage - S.A.R.L. SUDILOTT - 22 Route d'Aubenas 31190 GREPLAC

Département de
TARN
Commune de
POMPIGNAN

PLAN PARCELLAIRE
Permis d'Aménager n°082 142 18 80001 obtenu par arrêté le 07/02/2019
Un dossier de Permis d'Aménager Modificatif pourra être déposé

Echelle : 1/500
S.A. Directeur : M. DUBREUIL
Dessiné par : M. DUBREUIL
Nom du fichier : PLAN_PARCELLAIRE_082_142_18_80001
Dessin / Contrôle / Validation : M. DUBREUIL

VALONIS Cadastre - Expert
18 rue Péral
31000 TOULOUSE
AUTREUIL - 32000 - TOULOUSE
VALONIS - 31000 - TOULOUSE
VALONIS - 31000 - TOULOUSE

Légende

parties privatives	lot A1 = 497 m ²	lot B1 = 500 m ²
application cadastrale	lot A2 = 502 m ²	lot B2 = 495 m ²
projet de division	lot A3 = 495 m ²	lot B3 = 495 m ²
division parcelaire	lot A4 = 495 m ²	lot B4 = 495 m ²
compte du lotissement	lot A5 = 497 m ²	lot B5 = 495 m ²
bornes	lot A6 = 497 m ²	lot B6 = 495 m ²
borne cadastrique	lot A7 = 497 m ²	lot B7 = 495 m ²
alignement		
piquet bois		
marque peinture		
espaces réservés		
EC = 2237 m ²		

Services de passage de matérialisation d'axes parcelaires
Avec des véhicules aux très importants (voir règlement de lotissement)

Closures particulières
Ce plan est dressé suivant le plan de composition de l'acte de vente de l'immeuble "Saint Clair" n° 082 142 18 80001 obtenu par arrêté le 07/02/2019.
Un Permis d'Aménager Modificatif n° 082 142 18 80001 a été déposé.
Les limites de l'opération sont celles du plan de bornage avec prise de vue de bornage dressé le 12 août 2019 par M. SANCHEZ-AUBEN
Etienne, Géomètre-Expert à AUTREUIL, dossier n° 18133.
Les limites entre le Chemin du Rec, la Rue de Saint-Clair et la propriété de la Commune de POMPIGNAN sont celles du plan de bornage dressé le 10 août 2017 par le Géomètre-Expert M. SANCHEZ-AUBEN Etienne, dossier n° 18133.
Le Plan de Plan est issu du Plan de Plan de l'Etat initial dressé le 01 août 2018 par le Géomètre-Expert M. SANCHEZ-AUBEN Etienne, dossier n° 18133.
Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions à l'horizontal.
Les bornes indiquées sur ce plan sont des bornes à l'horizontal.
Il faut attendre le passage des bornes officielles aux parcelaires.
Il faut attendre le passage des bornes officielles aux parcelaires.
Il faut attendre le passage des bornes officielles aux parcelaires.
Il faut attendre le passage des bornes officielles aux parcelaires.

Chaussées générales
Ce plan est dressé suivant le plan de bornage de l'Etat initial.
Seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
L'opération est soumise à la responsabilité et l'indivision de plan cadastre par
l'opération de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite
de propriété.
Les limites de l'opération sont celles du plan de bornage dressé le 10 août 2017 par le
Géomètre-Expert M. SANCHEZ-AUBEN Etienne, dossier n° 18133.
Les coordonnées planimétriques (CSD) sont indiquées dans le plan de référence B0285.

Propriété RIFFARD-BESSINON
section D n° 1474

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété TERMEUX
section D n° 237 et 1285

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

Propriété BLASA
section D n° 1416

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

Propriété RIFFARD-BESSINON
section D n° 1474

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété TERMEUX
section D n° 237 et 1285

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

Propriété RIFFARD-BESSINON
section D n° 1474

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété TERMEUX
section D n° 237 et 1285

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

Propriété RIFFARD-BESSINON
section D n° 1474

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété TERMEUX
section D n° 237 et 1285

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

Propriété RIFFARD-BESSINON
section D n° 1474

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété TERMEUX
section D n° 237 et 1285

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

Propriété RIFFARD-BESSINON
section D n° 1474

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété TERMEUX
section D n° 237 et 1285

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

Propriété RIFFARD-BESSINON
section D n° 1474

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété TERMEUX
section D n° 237 et 1285

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

Propriété RIFFARD-BESSINON
section D n° 1474

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété TERMEUX
section D n° 237 et 1285

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

Propriété RIFFARD-BESSINON
section D n° 1474

Propriété SUDILOTT
section D n° 1333

Propriété TERMEUX
section D n° 237 et 1285

Propriété FLORES-NOMBELA
section D n° 131

Propriété BALDASSI
section D n° 7295

Propriété ALBANO
section D n° 1165

Propriété COESIN
section D n° 1166

Propriété MALDONADO
section D n° 1167

Propriété de la Commune de POMPIGNAC
section D n° 1187, 1190 et 1130

DELIBERATION N° 2021_19_04_29

**Objet : SDE 82 - Travaux de dissimulation de réseaux BT " Chemin de Faillères " :
réseau électrique basse tension et réseau de télécommunications**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de dissimulation des réseaux BT « Chemin de Faillères » et informe que le service technique du SDE82 a établi une fiche de proposition de travaux comme suit :

- 60 000 € TTC pour le réseau basse tension ;
- 24 000 € TTC pour le réseau de télécommunications.

Il expose que, suite au courrier du Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne du 26 février 2021, il ressort une participation financière de la commune estimée comme suit :

- travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension :
 - . 6 500 € environ (soit 12 % des travaux HT plus les frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 5,5 %) ;
- pose des infrastructures de génie civil du réseau téléphonique et câblage :
 - . 12 600 € (soit 50 % à la charge de la commune majoré des frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 5,5 %).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le maire à signer tous documents prévus à cet effet.
-

HORS DELIBERATION

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) par la Communauté de Communes "Grand Sud Tarn-et-Garonne".

Le conseil municipal prend acte de ce rapport et ne formule aucune remarque ni observations particulières.

DELIBERATION N° 2021_19_04_30

Objet : Convention de partenariat avec l'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation professionnels Agricoles (EPLEFPA) de Tarn-et-Garonne, le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles (CFAA) de Tarn-et-Garonne et la commune de POMPIGNAN - Mise en oeuvre de végétalisation en situation réelle sur la commune

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de partenariat avec l'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation professionnels Agricoles (EPLEFPA) de Tarn-et-Garonne, le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles (CFAA) de Tarn-et-Garonne et la commune de POMPIGNAN.

L'objet de ladite convention est la mise en oeuvre de végétalisation en situation réelle sur la commune en collaboration ponctuelle avec des apprentis en 1ère année et d'un jeune de DITEP Les Albarèdes dans le cadre des formations au CAP Agricole Jardinier Paysager.

A ce titre, Monsieur le Maire précise que les diverses tâches portant sur les plantations et le fleurissement du village s'effectueraient sur deux jours en mai et juin 2021.

Après avoir pris connaissance en tous ses termes de ladite convention de partenariat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat et toutes pièces afférentes à ce dossier.
-

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Projet panneaux photovoltaïques

Dans le prolongement des différentes réunions auxquelles a assisté John DUMOUTIER, conseiller municipal, à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, ce dernier présente un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur un terrain appartenant à la commune, situé dans la plaine, et qui est actuellement en friche.

Après discussion, la majorité du Conseil Municipal ne souhaite pas, aujourd'hui, l'installation de cet équipement.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille BEZEAUX suite au décès de Monsieur Francis BEZEAUX, père d'Eric BEZEAUX, agent municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.
